



Les «AA» Alliance des Associations pour les personnes Asperger ou Autistes de haut niveau.

- ◆ **APIPA ASPERGER TED** : Association de Parents pour l'Intégration des Personnes atteintes du syndrome d'Asperger, d'autisme de haut niveau, de troubles envahissants du développement.
- ◆ **L'ASS des AS'** : Association régionale spécifique pour les personnes atteintes du syndrome d'Asperger ou d'autisme de haut niveau et leur famille.
- ◆ **ASPERANSA** : Association pour la Sensibilisation à la Protection, l'Education et la Recherche sur l'Autisme et Notamment sur le Syndrome d'Asperger.
- ◆ **ASSOCIATION TEDDY** : Troubles envahissants du développement sans déficience intellectuelle.
- ◆ **ASPERGER ACCUEIL**

 APIPA-ASPERGER-TED
6 grande rue
51500 PUISIEULX
Tél. : 03 26 49 13 05
E-Mail : apipated@orange.fr
Site: www.asperger-integration.com

ASPERANSA
135 rue du Vaisseau l'Intrépide
29200 BREST
Tél.: 06.89.24.03.04
E-Mail : asperansa@aol.com
Site: asperansa@aol.com

L'ASS des AS'
Parc Eurasanté Ouest
150, rue du Docteur Alexandre Yersin
59120 LOOS
E-Mail postmaster@ass-des-as.fr
Site : www.ass-des-as.fr

ASSOCIATION TEDDY
12, Avenue Pierre Mendès France
97441 STE SUZANNE REUNION
Tél. : 02 62 48 00 26
E-mail: assoc.teddy@hotmail.fr
Site : <http://aspies.skyrock.com>

ASPERGER ACCUEIL
1, Rue Fellini 27000 EVREUX
Tél : 0232393041 0674285093
E-mail : aspergeraccueil@yahoo.fr
Site : <http://asperger-accueil.wifeo.com/>

A Monsieur Luc Chatel
Ministre de l'Éducation Nationale
Ministère de l'Éducation Nationale
110 Rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Evreux, le 25 Novembre 2009,

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous nous permettons de vous alerter sur la situation de nos enfants, atteints du syndrome d'Asperger ou d'autisme de Haut niveau qui doivent, au quotidien se battre avec des moyens médiocres, dans les écoles et ce malgré la loi sur le handicap de février 2005, loi qui devait amorcer tant de changements...

En effet, suite aux témoignages de nombreux parents, nous sommes au regret de constater que beaucoup d'enfants souffrant de handicaps, pour lesquels la Maison Départementale des Personnes Handicapées avait notifié des heures d'accompagnement avec une auxiliaire de vie scolaire (AVS), sont aujourd'hui scolarisés sans aucun soutien, si ce n'est celui d'enseignants, non qualifiés, et non formés à l'accompagnement des enfants en difficultés.

Nous devons vous rappeler qu'au quotidien ces enseignants sont confrontés à d'autres difficultés ; notamment le sureffectif des classes, l'hétérogénéité des élèves, le manque d'autonomie de ceux-ci mais également les diverses modifications des programmes scolaires engendrant forcément une remise en question de leurs méthodes d'enseignement. Ayant déjà bien des difficultés à accorder tout le soutien qu'ils souhaiteraient aux élèves dit ordinaires, ils ne savent comment apporter l'aide appropriée aux enfants handicapés qui leur sont alors confiés.

Cette aide qui doit être entièrement personnalisée créée, pour l'enseignant, une surcharge de travail importante.

Nous demandons donc que chaque classe avec un, voire plusieurs élèves handicapés, puisse bénéficier d'un effectif réduit.

Nous devons aussi ajouter, Monsieur le Ministre, que la majorité des élèves handicapés intégrés dans les écoles ordinaires doivent fournir plus d'efforts de concentration pour suivre et comprendre les cours. D'autre part, ils ont peu de loisirs passant une grande partie de leur temps libre chez les thérapeutes. Pour eux, la vie se résume alors à « école-devoirs- rendez-vous médicaux, thérapeutiques et hospitaliers ». Sans parler qu'ils sont aussi souvent confrontés non seulement à la discrimination mais aussi aux préjugés des autres. Quand tout se passe dans de bonnes conditions, les parents peuvent espérer parvenir à leur offrir un avenir, mais malheureusement bien souvent, il n'en est rien.

Faute de budget, ces enfants se retrouvent donc seuls, sans le soutien d'une auxiliaire de vie scolaire, face à de grosses difficultés, parfois insurmontables ; en conséquence : ils ne parviennent pas à s'intégrer, et peuvent même se retrouver en échec scolaire !

Pourtant la présence des auxiliaires de vie scolaire au quotidien peut leur permettre de suivre une scolarité adaptée en milieu ordinaire. Sans leurs présences, ils sont donc condamnés à subir leur différence et à vivre en marge et aux frais de la société.

Ces enfants qui n'ont bien entendu pas choisi de vivre avec leur handicap sont obligés, non seulement de l'accepter, mais aussi de s'accepter tel qu'ils sont. Il leur faut beaucoup de courage pour affronter le monde extérieur, c'est un combat de tous les jours, mais sans aides, ces obstacles deviennent de plus en plus difficiles, voire insurmontables. Et pour leurs parents, c'est le même constat ! Chaque jour, ils sont confrontés à l'indifférence, ou pire à l'intolérance et à la stupidité. Ils doivent constamment renouveler leurs efforts pour trouver l'écoute et l'aide dont ils ont besoin pour avancer et faire front.

C'est ainsi pour toutes ces raisons que nous vous adressons ce courrier, Monsieur le Ministre, afin que les paroles de ces parents et celles de leurs enfants soient enfin entendues.

La France ayant été condamnée par le Conseil de l'Europe en 2004 pour non respect de ses obligations d'accès à l'éducation à l'égard des enfants souffrant d'autisme, nous nous vous prions de ce fait bien vouloir tenir compte de tous les éléments figurant dans notre lettre afin que la situation actuelle trouve une issue favorable pour ces élèves, et que la Loi pour l'égalité des chances puisse enfin dans s'appliquer dans son intégralité

Nous tenons à vous informer que nous sommes à votre disposition pour une éventuelle collaboration avec votre Ministère afin de réfléchir sur les mesures qui pourraient être prises dans le cadre de la Loi de Février 2005 et sur les moyens qui pourraient en découler en faveur des enfants Asperger ou Autistes de haut niveau.

Vous remerciant quant à l'intérêt que vous porterez à ce présent courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Mme Letellier
Présidente d'Asperger Accueil
Pour l'Alliance « les 4A »

PS : Nous nous permettons, Monsieur le Ministre de vous adresser en pièce jointe une documentation à propos du syndrome d'Asperger.